

Son Excellence Pierre André Dunbar
Ambassadeur, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres organisations internationales à Genève

Copie : Son Excellence Laurence Péan Mevs
Ambassadeur, Représentante permanente adjointe d'Haïti auprès de l'Office des Nations
Unies et des autres organisations internationales à Genève

Genève, le 25 avril 2017

Monsieur l'Ambassadeur,

Le 16 mars dernier, la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève annonçait la décision du gouvernement haïtien de ne pas soutenir le renouvellement du mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti. En vertu de l'information partagée par la mission permanente, le gouvernement haïtien considère que l'existence du mandat de l'Expert indépendant ne serait plus nécessaire compte tenu de la volonté de veiller au respect des droits humains dans le pays.

L'annonce à Genève de la décision du gouvernement haïtien a été accueillie avec surprise par la société civile haïtienne. Immédiatement après avoir été mises au courant de la décision des autorités, des organisations de défense des droits humains – le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), la Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP), le Centre d'Analyses et de Recherches en Droits de l'Homme (CARDH) et la Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) – ont publié une déclaration en soutien au renouvellement du mandat de l'Expert indépendant. Le 24 mars, le Centre Œcuménique des Droits Humains (CEDH) et le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) se sont joints à la déclaration. En plus de témoigner de leur soutien au mandat de l'Expert indépendant, considéré comme jouant un rôle important pour la protection des droits humains, ces organisations se désolaient de n'avoir pas été consultées avant que les autorités ne prennent leur décision.

A Genève, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission Internationale de Juristes et Franciscans International ont également témoigné leur appui au mandat de l'Expert indépendant.

Des solutions alternatives à la suppression immédiate du mandat, y compris son renouvellement pour une période intérimaire d'une année, ont été rejetées par les représentants d'Haïti à Genève. En outre, le 20 mars, la mission permanente d'Haïti annonçait que contrairement à ce qu'elle avait annoncé dans un premier temps les 16 et 17 mars, le nouveau cabinet ne compterait aucun ministre délégué aux droits humains. La

tâche de coordonner l'action du gouvernement en matière de droits humains incomberait au Comité interministériel des droits de la personne. Le 20 mars, moins de cinq jours après l'annonce du gouvernement, le futur du mandat de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme en Haïti était scellé.

Nous regrettons que les raisons justifiant la décision de mettre fin de façon abrupte au mandat de l'Expert indépendant n'aient jamais été clairement énoncées. Nous considérons qu'un tel mécanisme représente un appui technique important pour le gouvernement et serait utile pour accompagner les nouvelles autorités dans leurs responsabilités de protection et de promotion des droits humains. En effet, la mort de plus de 56 détenus à la Prison civile de Port-au-Prince depuis le début de l'année 2017, le fort taux de violence envers les femmes et les filles ou encore la situation d'extrême vulnérabilité à laquelle font toujours face les victimes de catastrophes naturelles, témoignent d'une situation toujours difficile en matière de droits humains en Haïti. En outre, nous considérons qu'une telle décision aurait dû être prise au terme de consultations avec la société civile haïtienne, notamment en raison de la reconnaissance par Haïti de leur importance à l'occasion du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel et puisque cette décision modifie la structure des mécanismes de protection des droits humains dans le pays.

Depuis l'annonce du non-renouvellement du mandat de l'Expert indépendant, nous avons pris acte de l'approbation par le Parlement haïtien des décrets relatifs aux deux conventions des Nations Unies sur l'apatridie. Le décret relatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants devrait également être soumis au Parlement haïtien sous peu. Nous saluons ces initiatives.

Il est important de rappeler que la Déclaration du Président du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Haïti¹, bien qu'elle ne renouvelle pas le mandat de l'Expert indépendant, représente la nouvelle base d'engagement de la République d'Haïti vis-à-vis du Conseil. En plus d'encourager le gouvernement à poursuivre certaines réformes législatives, à continuer à coopérer avec les organes de protection des droits humains des Nations Unies et à renforcer les institutions nationales de défense des droits de la personne, la Déclaration, à ses paragraphes 21 et 22, demande au gouvernement d'adopter des mesures spécifiques. Elle demande également au gouvernement de soutenir un mécanisme de rapport et de suivi pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action national.

A la lumière des engagements acceptés par Haïti dans le cadre de la négociation de la Déclaration du Président et du récent Examen Périodique Universel, les organisations soussignées appellent à leur mise en œuvre le plus rapidement possible, en concertation avec la société civile, afin de garantir que la suppression du mandat de l'Expert indépendant ne représente pas un recul pour la protection des droits humains dans le pays. En outre, conscients des défis auxquels fait face la République d'Haïti en

¹ Conseil des droits de l'homme, *Déclaration du Président : Situation des droits de l'homme en Haïti*, 23 mars 2017, A/HRC/34/L.53, en ligne : < http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/34/L.53>.

matière de respect des droits humains, nous espérons que le gouvernement procèdera effectivement au renforcement des institutions nationales de défense des droits de la personne.

Nous désirons réitérer, Monsieur l'Ambassadeur, notre soutien aux efforts entrepris par le gouvernement d'Haïti afin de contribuer à la réalisation, sans discrimination aucune, des droits humains de toutes les personnes sous la juridiction de la République d'Haïti, et vous prions d'agréer l'assurance de notre très haute considération.

Amnesty International

Centre Œcuménique des Droits Humains

Commission Episcopale Nationale Justice et Paix

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

Franciscans International

Human Rights Watch

Institute for Justice and Democracy in Haiti

International Commission of Jurists

Réseau National de Défense des Droits Humains